

RAPPORT DE L'ARPENTEUR GÉOMÈTRE

CADASTRE :	Du Québec
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE :	Québec
MUNICIPALITÉ :	Québec (Ville)
LOT(S) REMPLACÉ(S) :	1 148 501
LOT(S) CRÉÉ(S) :	5 971 082

J'ai été mandaté par le propriétaire du lot 1 148 501 afin de procéder au remplacement de son lot. J'ai constaté que les limites Est et Ouest adjacentes aux lots 1 148 497 et 1 148 498 ont les mêmes directions.

En effet, après avoir consulté mon plan de travail ayant servi à créer le lot 1 148 501 selon ma minute 2021, j'ai constaté une erreur d'édition lors de la création dudit lot, il y avait effectivement des mesures totales inscrites sur mon plan de travail à cet endroit car il s'agit de deux limites sans déflections.

Puisque les mesures Est et Ouest des lots 1 148 497 et 1 148 498 ne sont pas reportées, les mesures Est et Ouest (31,70 m) adjacentes au lots 1 148 497 et 1 148 498 doivent être ajoutées.

Cette modification cadastrale est faite conformément aux dispositions de l'article 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Québec

Signé numériquement par Guillaume Devost, a.-g. (matricule 2441)

Minute : 2537 datée du 24 mars 2025

Dossier a.-g. : Cas 45